

V. — 1) Frédéric JULES METZ

naquit à Luxembourg le 17. 3. 1831. On ne pourra pas dire qu'au sein de sa famille, et dès son jeune âge, il n'ait reçu ce qui était commun à toutes les bonnes familles d'antan, le goût des valeurs; ce goût qui, depuis la première guerre mondiale, est en voie de disparition. Nous en voulons pour preuve ce geste modeste mais significatif pour un élève de l'Athénée d'il y a plus d'un siècle : d'avoir, en 1846, avec son condisciple Fr. Klein, fait don aux collections de la Société archéologique de deux empreintes en cire rouge du sceau de l'impératrice Marie-Thérèse. (1)

Il n'avait pas encore achevé ses études de droit lorsque, à la mort de son père, son oncle Norbert le fit entrer à la rédaction du « Courrier » à laquelle il devait rester fidèle jusqu'en 1864.

Jules Metz fut reçu docteur en droit à Luxembourg le 27. 9. 1856 et prêta le serment d'avocat le 9 octobre suivant. (2)

Après l'interim de 1852 à 1854 où le « Courrier » fut tiré sur les presses de Victor Buck, Jules Metz installa sa propre imprimerie rue du Piquet et la plaça sous la direction du prote A.-J.-P.-S. Muller. Comme éditeurs signèrent Victor Hoffmann puis Muller.

Sur le « Courrier » du 11. 12. 1856, A.-J.-P.-S. Muller figure encore comme éditeur. Ce nom est remplacé à partir du numéro du 14 décembre par celui de Jules Metz, « rédacteur responsable ».

Les sujets qui avaient la préférence du journaliste Jules Metz étaient la loi scolaire de 1843 à laquelle il reprochait notamment le certificat secret, « arme exorbitante s'agitant dans les ténèbres » (3); la loi sur les cabarets du 1. 12. 1854; le coup d'Etat de 1856 et notamment l'ordonnance sur la presse.

Tellement véhémence fut la réaction du « Courrier » à partir du coup d'Etat que le gouvernement, en l'espèce l'administrateur-général de la Justice Augustin, considérant les articles de Jules et Norbert Metz comme portant atteinte à l'autorité et aux droits du souverain ainsi qu'à l'honneur des membres du gouvernement, supprima temporairement la concession d'imprimeur accordée à A.-J.-P.-S. Muller. (4)

Le « Courrier » fut alors imprimé quelque temps sur les presses des frères Heintzé, puis sur celles de A. P. Jullien, avant de revenir le 24. 1. 1858 à Muller, lisez Metz.

Lors des élections générales des 5. 6. et 20. 8. 1857 Jules Metz entra à l'Assemblée des Etats où il représentait le canton de Capellen, de concert avec son oncle Norbert. Le mandat des deux Metz fut renouvelé le 9. 6. 1863.

Dans les annales de la *Caisse d'Epargne*, le nom de Jules Metz figure en bonne place. On sait bien que les débuts de cette institution furent des plus laborieux et que ce ne fut que trois années